

**Bon de commande
pour « version imprimée »**

Règlement de l'aviation canadien (RAC)

*Avis : Les prix individuels pour les sous-parties, les règlements et les normes sont disponibles sur demande.
Les prix sont indiqués en dollars canadiens pour les commandes en provenance du Canada et en dollars US pour les commandes de tout autres pays.*

(r)=règlement / (n)=norme / (d)= document consultatif

Parties et sous-parties	Numéro de catalogue	Prix par Partie	Qtée	Montant
PARTIE I - Dispositions générales (obligatoire) 101 (r) - Interprétations 102 (r) - Application 103 (r) - Administration et observation 104 (r) - Redevances 105 (r) - Vols touristiques	T51-15-1F	\$29.95		
PARTIE II - Identification et immatriculation des aéronefs et utilisations d'aéronefs loués par des personnes qui ne sont pas propriétaires enregistrés 200 (r) - Dispositions générales 201 (r) - Identification des aéronefs et autres produits aéronautiques 202 (r) et 222 (n) - Marquage et immatriculation des aéronefs 203 (r) et 223 (n)- Utilisation d'aéronefs loués par des personnes qui ne sont pas propriétaires enregistré	T51-15-2F	\$29.95		
PARTIE III - Aérodrômes et aéroports 300 (r) - Définitions 301 (r) - Aérodrômes 302 (r) - Aéroports 303 (r) et 323 (n) - Services de lutte contre l'incendie dans les aéronefs 343 (d) - Document consultatif sur les aérodrômes et aéroports	T15-15-3F	\$24.85		
PARTIE IV - Délivrance des licences et formation du personnel 400 (r) - Dispositions générales (obligatoire) 401 (r) et 421 (n) - Permis, licences et qualifications de membre d'équipage de conduite 402 (r) et 422 (n)- Licence et qualification de contrôleur de la circulation aérienne 403 (r) et 566 (n) - Licence et qualification de d'entretien d'aéronefs (inclut la norme 566) 404 (r) et 424 (n) - Exigences médicales 405 (r) et 425 (n) - Entraînement en vol 406 (r) et 426 (n) - Unités de formation au pilotage	T51-15-4F	\$97.95		
PARTIE V - Navigabilité aérienne 500 (r et n) - Dispositions générales (obligatoire) 501 (r et n) - Rapport annuel d'information sur la navigabilité aérienne (RAM) 507 (r et n) - Autorité de vol 509 (r et n) - Certification pour exportation d'aéronef 511 (r et n) - Certificats de type 513 (r et n) - Approbation de conception : Modification et	T51-15-5F	\$229.95		

Parties et sous-parties	Numéro de catalogue	Prix par Partie	Qtée	Montant
<p>516 (r et n) - Émissions d'aéronefs 522 (r et n) - Planeurs et planeurs propulsés 523 (r et n) - Avions des catégories normale, utilitaire, acrobatique et navette 525 (r et n) - Avions de catégorie transport 527 (r et n) - Giravions de catégorie normale 529 (r et n) - Giravions de catégorie transport 531 (r et n) - Ballons libres habités 533 (r et n) - Moteurs d'aéronefs 535 (r et n) - Hélices d'aéronefs 537 (r et n) - Appareillages d'aéronefs et autres produits 541 (r et n) - Dirigeables 549 (r et n) - Aéronefs de construction amateur 551 (r et n) - Exigences relatives à l'équipement d'aéronef 561 (r et n) - Construction et fabrication 563 (r et n) - Distribution 566 (r et n) - Licences de technicien d'entretien d'aéronef (inclut 571 (r et n) - Maintenance 573 (r et n) - Organismes de maintenance agréés 591 (r et n) - Rapports de difficultés en service 593 (r et n) - Consignes de navigabilité</p>				
<p>PARTIE V1 - Règles générales d'utilisation et de Vol des aéronefs</p> <p>600 (r) - Dispositions générales 601 (r) - Espace Aérien 602 (r) - Règles d'utilisation et de vol 605 (r) et 625 (n) - Exigences relatives aux aéronefs 606 (r) - Divers 603 (r) et 623d2 (n) - Opérations aériennes spécialisées. Normes relatives aux règles générales d'utilisation et de vol des aéronefs (inclut normes 623) Section II – Ballons avec passagers payants, Section III – Parachutisme, Section IV – Opérations aériennes spécialisées diverses 603 (r) et 623d1 (n) - Opérations aériennes spécialisées. Normes relatives aux règles générales d'utilisation et de vol des aéronefs aériennes spécialisées. Section I : Manifestations aéronautiques spéciales. Spectacles Aériens 604 (r) et 624 (n) - Transport de passagers à bord d'aéronefs privés 621.11 (n) - Normes d'identification des obstacles 622.11 (n) - Opérations dans des conditions de givrage au sol</p>	T51-15-6F	\$119.95		
<p>PARTIE VII - Services aériens commerciaux</p> <p>700 (r) et 720 (n) - Dispositions générales (obligatoire) 706 (r) et 726 (n) - Exigences de maintenance des aéronefs pour les exploitants aériens</p>	T51-15-7F	\$169.95		
<p>701(r) et 721 (n) - Exploitation d'une entreprise de transport aérien 702 (r) et 722 (n) - Opérations de travail aérien 703A (r) et 723A (n) - Opération de travail aérien Avion 703H (r) et 724H (n) - Exploitation d'un taxi aérien Hélicoptère 704A (r) et 724A (n) - Opération de navettes Avion 704H (r) et 724H (n) - Opération de navettes Hélicoptère 705 (r) et 725 (n) - Exploitation d'une entreprise de transport aérien</p>				

Parties et sous-parties	Numéro de catalogue	Prix par Partie	Qtée	Montant
PARTIE VIII – Service de la navigation aérienne 800 (r) - Dispositions générales 801 (r) - Services de la circulation aérienne 821 (n) - Espacement du contrôle de la circulation aérienne de l'intérieur canadien 802 (r) - Fourniture de services par une station radio d'aérodrome communautaire 803 (r) - Télécommunications aéronautiques 804 (r) - Services d'information aéronautique 805 (r) - Service météorologique pour l'aviation 806 (r) - Programme de gestion de la sécurité	T51-15-8F	\$16.95		

Liste des pages en vigueur

T51-15-LIST-F

\$29.95

RAC Toutes les parties

T51-15F

\$595.00

AVIS IMPORTANT
 CE BON DE COMMANDE EST MIS À JOUR SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE
LES PRIX PEUVENT ÊTRE CHANGÉS SANS PRÉAVIS

Sous-total :

Expédition et manutention :

TPS:

Grand total:

Envoyer à:

Nom/Compagnie/Ministère: _____

Adresse: _____

_____ Ville: _____

Province: _____ Codepostal: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ TélécopieurFax: _____

Frais de manutention :

Valeur de la commande	Frais
Moins de 5,00 \$	2,25 \$
+5,01 \$ - 25,00 \$	3,50 \$
+25,01 \$ - 75,00 \$	5,45 \$
+75,01 \$ - 200,00 \$	10,50 \$

Plus de 200,00 \$ 6% de la valeur de la commande

Modalités de paiement

N° de bon de commande _____

Chèque ou mandat-poste ci-joint (payable à l'ordre du Receveur général du Canada)

Visa Mastercard

N° de carte de crédit: _____

Date d'expiration : _____ Signature: _____

Ministères et organismes fédéraux, veuillez indiquer ::

N° de bon de commande: _____

N° de ministère : _____

Code d'organisation RI: _____

Code de référence RI: _____

Code de centre de responsabilité (TPSGC seulement): _____

Les cartes de crédits ne sont pas acceptées pour les ministères et organismes fédéraux.

Poster à: **Éditions et Services de dépôt**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Canada

Tél.: (819) 956-4800

Télécopieur: (819) 994-1498

courriel: publications@pwgsc.gc.ca